

**DOCUMENT RETRAÇANT LES ACQUIS ET L'EXPÉRIENCE
PROFESSIONNELLE DU CANDIDAT À L'EXAMEN PROFESSIONNEL
D'ACCÈS AU GRADE D'ÉDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS DE CLASSE
EXCEPTIONNELLE – SESSION 2027**

*Ce document sera remis aux membres du jury pour examen dans le cadre de l'épreuve
d'admissibilité.*

**À retourner au plus tard le 26/11/2026 (à déposer sur l'espace candidat uniquement et en un seul
fichier PDF) - Son absence au dossier d'inscription entraînera le rejet de la candidature**

Identification du candidat :

Nom et prénom du candidat :

Date de naissance :/...../.....

Date d'entrée dans la fonction publique :/...../.....

Date d'entrée dans la fonction publique territoriale (si différente) :/...../.....

Autre expérience professionnelle que dans la fonction publique : ☐ OUI ☐ NON

Si oui, préciser la durée :

Formation initiale ou validation des acquis de l'expérience du candidat

Diplôme ou titre	Spécialité éventuelle	Obtention (oui / non / en cours	Année d'obtention	Pays de délivrance du diplôme

Formation statutaire, formation professionnelle tout au long de la vie

Intitulé du stage suivi	Organisme de formation	Année	Nombre de jours

Parcours professionnel

Employeur (désignation, domaine d'intervention, nombre d'agents ou de salariés)	Poste occupé, période d'emploi (dates de début et fin)	Fonctions et principales missions et activités effectuées

Exposé des acquis de l'expérience professionnelle et des motivations pour la conception et la mise en œuvre de politiques liées à l'enfance, de dispositifs d'accueil, d'intervention et d'actions de partenariat ou, le cas échéant, l'exercice de fonctions de direction au sein d'un établissement, d'un service d'accueil des enfants de moins de six ans ou la coordination d'équipes (2 pages maximum) : Cet exposé doit être rédigé sur deux pages maximum (deux pages recto simple, ou une page recto verso) et être joint au dossier. Il est conseillé de présenter des documents dactylographiés.

Description d'une réalisation professionnelle de son choix (2 pages maximum) : Cette description doit être rédigée sur deux pages maximum (deux pages recto simple, ou une page recto verso) et être jointe au dossier. Il est conseillé de présenter des documents dactylographiés.

Cette attestation est la propriété exclusive du candidat, qui en certifie l'authenticité des informations. Elle est faite pour servir et valoir ce que de droit.